|  |  |
| --- | --- |
|   |  **ATTRIBUTION D’UN EMPLACEMENT POUR L’IMPLANTATION D’UN DISTRIBUTEUR DE BOISSONS ET DENREES ALIMENTAIRES SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL :** **AUTORISATION D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC** **SUR LA COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER** |

|  |
| --- |
| *Ville de La Seyne-sur-Mer**Direction Générale Adjointe des Services**Développement Social**Service Valorisation des lieux d’histoire* |

Le présent appel à manifestation d’intérêt s’inscrit dans le cadre de l’Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 et de l'article L 2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

1. **CAHIER DES CHARGES**

**1.1. Objet**

La Ville de la Seyne-sur-Mer souhaite installer un distributeur de boisson à l’intérieur du musée Balaguier (fort Balaguier, 924 Corniche Bonaparte).

L’appareil sera installé à proximité immédiate d’une terrasse aménagée (tables et chaises) et ombragée. Il est destiné aux visiteurs du musée.

L’appareil installé aura pour destination principale la vente de boissons chaudes et fraiches et de friandises variées, à l’exclusion de tout autre commerce. Sa dimension ne devra pas excéder 190 x60 cm. Le preneur en assume la charge de l’approvisionnement, dont il tient l’équipement régulièrement garni.

**Le preneur assurera l’exploitation de l’appareil, dans les conditions prévues à la convention jointe à ce dossier.**

La convention sera signée pour un an renouvelable.

**1.2. Conditions financières**

Le preneur propose une redevance annuelle à la Ville. La Ville assure la mise à disposition de l’espace dans un local clos et couvert, et assure la fourniture en eau et électricité, avec raccordement possible à proximité.

1. **RÈGLEMENT DE CONSULTATION**

**2.1 Retrait des dossiers**

Les personnes intéressées par l’attribution de cet emplacement devront, **à partir du 30 mai 2022**, télécharger les pièces du dossier sur le site internet de la Ville. Les candidats pourront aussi solliciter un envoi par mail à l’adresse : *maisondupatrimoine@la-seyne.fr*

La remise du dossier de candidature est fixée au plus tard au vendredi 10 juin 2022, 16 heures.

**2.2. Remise des offres**

La remise du dossier de candidature est fixée au plus tard au **vendredi 10 juin 2022, 16 heures.** Les candidats pourront remettre leur dossier, selon les modalités suivantes :

* Soit en déposant le dossier contre récépissé directement à l’adresse suivante :

**MAIRIE DE LA SEYNE SUR MER**

**SERVICE Valorisation des Lieux d’Histoire**
**MAISON DU PATRIMOINE - 0494069602**

**2 rue Denfert Rochereau**

**Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00**

* Soit par mail à l’adresse suivante :

**maisondupatrimoine@la-seyne.fr**

L’offre du candidat sera constituée de :

* Un courrier de candidature précisant l’identité complète du candidat, signé du candidat habilité à engager le candidat
* Une offre de redevance annuelle à verser à la ville, formulée en euros
* Un descriptif de la machine proposée à l’installation
* La présente convention d’occupation précaire, signée du candidat

**2.3. Critères de choix des offres**

Les offres reçues seront classées en fonction du montant de la redevance proposée à la Ville. L’offre économiquement la plus avantageuse sera retenue.

Avant la notification d’attribution de l’autorisation, il sera demandé des éléments complémentaires :

* Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents permettant de justifier que le candidat a bien satisfait à ses obligations de déclaration lui incombant en matière fiscale et sociale et a acquitté les impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales exigibles selon l’arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats.
* Une attestation d’assurance en cours de validité garantissant les risques liés à son activité et notamment les dommages causés aux tiers.

*NB : Toute fausse déclaration entraînera la résiliation de plein droit de l'autorisation d'exploitation.*

**2.4 Informations complémentaires**

**SERVICE Valorisation des Lieux d’Histoire**
**MAISON DU PATRIMOINE**

**0494069602**

**maisondupatrimoine@la-seyne.fr**

Afin de garantir la transparence de la procédure, les renseignements complémentaires doivent faire l’objet d’un échange écrit.